



CHSCT PLÉNIER 04 OCTOBRE 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Salaires et rémunérations : Un combat à poursuivre !

Ce mardi 18 octobre aura été marqué par des centaines de milliers de salariés en grève et pour revendiquer des augmentations de salaires, une meilleure et juste répartition des richesses.

Cette journée de grève, et de manifestations était juste et légitime, face aux inégalités grandissantes, à l'enrichissement d'une minorité, et aux difficultés de vivre dignement pour la majorité des salariés et retraités. **Solidaires Finances** continuera à porter nos justes revendications en matière salariale face à une inflation galopante, que ce soit dans le privé comme dans la fonction publique, et en particulier à la DGFIP.

Solidaires Finances ne sera pas dans le camp de la résignation mais celui du combat et de la conviction.

À la DGFIP, nous devons continuer à porter la question de la rémunération comme revendication première, agissons avec notre force collective pour obtenir notre dû :

- Augmentation mensuelle substantielle pour toutes et tous de l'IMT (Indemnité Mensuelle de Technicité),
- Attribution de 40 points supplémentaires d'ACF (Allocation Complémentaire de Fonction), soit 2 202 € par an (183,50 €/mois) à l'ensemble des personnels de la DGFIP,
- Augmentation régulière et substantielle de la valeur du point d'ACF,

- Revalorisation de l'ensemble des frais engagés par les personnels dans l'exercice de leurs missions et de leur formation.

Solidaires Finances mettra tout en œuvre, dans l'unité la plus large, pour que ces légitimes revendications aboutissent !

Le droit de grève n'est pas attaqué !

La question des salaires est devenue centrale pour l'ensemble des salarié·es à cause de l'inflation galopante. Nul ne peut ignorer qu'à la DGFIP aussi, il devient difficile pour la majorité des agents de vivre dignement. C'est pour cela que Solidaires a appelé à la grève interprofessionnelle du 29 septembre dernier, et à celle du 18 octobre !

Dans ce contexte, les grèves se sont multipliées dans un grand nombre de secteurs et en particulier dans les raffineries. Pour **Solidaires Finances**, la colère et la mobilisation des raffineurs est légitime, en particulier au regard des milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires des groupes pétroliers.

Face à cette grève, Exxon et Total ont laissé trainer et « pourrir » la situation en refusant d'ouvrir les négociations avec les salariés grévistes, provoquant ainsi, la pénurie de carburant !

Pour « rétablir l'ordre », le gouvernement Macron a décidé de réquisitionner les personnels en grève, ce qui est une attaque sans précédent du droit de grève, droit à valeur constitutionnelle. **Solidaires Finances** condamne cette décision qui entrave les modalités d'action des salariés pour faire entendre leurs revendications légitimes.

La grève n'est pas un délit, mais bien un droit, qui doit encore et toujours être défendu et exercé, pour qu'il ne disparaisse pas.

Loi de Finances 2023 : braquage par 49.3 !

A l'issue du débat parlementaire, plus de 22 000 amendements, émanant de tous les versants de la représentation nationale ont été déposés. Certains ont été adoptés contre l'avis du gouvernement comme celui sur l'augmentation de la taxe des superdividendes, la suppression de l'Exit-Tax ou encore le rétablissement de la 1/2 part fiscale supplémentaire pour les veuves de guerres. Assumant ses politiques ultra-libérales, le gouvernement s'est précipité pour utiliser l'article 49.3 de la Constitution, et censurer ce qui ne lui convenait pas.

Les amendements retenus sont tournés vers, des aides aux entreprises (170 millions d'euros), pour la garde d'enfants (200 millions), et pour les tickets restaurant (140 millions), alors que le contexte social aurait nécessité une loi de finances axée sur une meilleure répartition des richesses avec, par exemple, la taxe sur les superdividendes, la mise en place d'une taxe sur les superprofits, ou le rétablissement de l'impôt sur la fortune.

Le gouvernement s'obstine à ne pas augmenter la fiscalité du capital, se privant ainsi de recettes supplémentaires, et engage donc sa responsabilité sur un nouveau recul de justice fiscale, sociale et environnementale.

Pour **Solidaires Finances**, il y a urgence à changer de politique fiscale et budgétaire. Cela induit une refonte totale du système fiscal. La première étape est la suppression de certaines niches fiscales comme le crédit impôt recherche (CIR) dont le coût pour le budget de l'État n'a cessé d'augmenter, passant de 4 milliards

d'euros en 2008 à 6,6 milliards d'euros en 2020¹ et dont l'efficacité économique reste plus que relative, les opérations de contrôle demeurent plus que complexes.

Concernant les collectivités locales, la loi de finances assure un filet de sécurité sur la facture énergétique pour un montant de 1,5 milliards, financés par la contribution des énergéticiens voulue par l'Union européenne. Cette mesure bienvenue pour les budgets locaux, ne compense pas les pertes de recettes fiscales avec les suppressions de la taxe d'habitation (17,6 Md€) mais aussi de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 4 milliards en 2023 et 4 milliards en 2024. Le reversement par l'État d'une fraction des recettes de la TVA, en plus de nuire à l'autonomie financière des collectivités locales, augmente le poids d'un impôt profondément injuste. La TVA, par son mécanisme proportionnel, impacte plus les populations les moins aisées.

Restauration à Paris après le NRP

Solidaires Finances s'interroge toujours sur la pérennité des restaurants AGRAF liée au NRP sur les sites occupés par la DRFIP : Banque, Uzès, Meuniers. Dans moins d'un an, la cantine de Banque disparaîtra !

Plus spécifiquement pour le site de Banque nous déplorons une fois de plus le manque d'anticipation et de prévoyance de la part de l'administration (SG et DRFIP) dans la réorganisation des services parisiens.

Pourtant, le temps n'a pas manqué !

L'administration a donc acté la disparition du site de Banque et celle du restaurant administratif AGRAF (restaurant très fortement fréquenté par les agents du site, ceux du site de Notre Dame des Victoires et de St Hyacinthe).

Une partie des services seront transférés sur le site de NDV, mais sans qu'une solution de restauration soit envisagée sérieusement. Ainsi on vend l'immeuble avant même d'avoir trouvé une solution de restauration acceptable, pire, avant même d'y avoir réfléchi ! Cela s'apparente à du bricolage, voire à du mépris ...

Finalement, pourquoi ce refus de communiquer durant deux ans sur ce NRP, au motif que « tout n'était pas ficelé » !

Était-ce bien la peine de faire appel à un cabinet privé, pour la restructuration des locaux de NDV !

La seule solution pérenne, pour l'instant, pour AGRAF, reste le report des agents sur le site de Réaumur (principalement) qui, selon AGRAF, est dimensionné pour recevoir entre 500 et 600 personnes, paraît-il !

Où en est l'administration sur la recherche d'un conventionnement (Louvre, banque de France, poste du Louvre etc), il est indispensable de trouver une solution correcte pour les agents du site de St Hyacinthe, voire de NDV, qui resteront éloignés du site de Réaumur.

Qu'a donné, M le Pdt du CHSCT, la réunion avec le DG, d'il y a quelques jours, qui devait normalement aborder ce sujet ?

Le même problème se pose pour le site de Grandes Carrières (site qui récupère le SIP de Boucry). Le conventionnement actuel ne donne pas satisfaction, la reprise par un autre opérateur du restaurant où déjeunent les agents et agent(e)s est toujours d'actualité

Plus généralement nous alertons l'administration sur la situation de souffrance au travail de nombreux employées et employés de l'AGRAF (stress, pression managériale...) un audit a d'ailleurs été lancé, le site Paganini en étant un exemple parmi d'autres

Le « Remue-ménages » et les emplois

Trouver des gains de productivité ? Facile, il n'y a qu'à ouvrir la boîte à idées !!!

Solidaire Finances va s'attacher à décrypter ces documents par missions ou grands thèmes, disponibles là aussi sur le site du syndicat.

D'abord, relevons qu'un des objectifs que se fixent les directeurs est : « ... la maîtrise des dépenses publiques... ».

C'est pour **Solidaire Finances** inacceptable, que des fonctionnaires, y compris les directeurs, se fixent un objectif de cette nature.

C'est une prérogative politique et non administrative.

Qu'un gouvernement le fixe, même si nous en combattons l'idéologie et les décisions, relève de sa responsabilité.

Et il appartient ensuite aux responsables administratifs de le mettre en oeuvre.

Aussi, nous renvoyons les directrices et directeurs concernés par ces affirmations, aux articles 13 et 14 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, qui situent les responsabilités et les prérogatives des uns et des autres.

Sauf que, partant du principe que la maîtrise des dépenses publiques est leur feuille de route, les participants aux ateliers se lâchent pour trouver tous les gisements d'emplois possibles et imaginables. Et le moins qu'on puisse dire est que tout le monde a laissé libre cours à son imagination.

Ce beau monde met l'accent sur la contractualisation. Au point d'y consacrer exclusivement un atelier sur lequel nous revenons en partie.

Les emplois et leur nature dans les « lignes stratégiques »

Une constante qui vaut pour toutes les missions et services pour les directeurs : « ... *La révolution numérique doit* toutefois être l'occasion de réformer en profondeur les métiers afin d'instaurer un système... qui puisse contribuer à permettre *des économies budgétaires.* ».

Et comme il y avait un atelier spécial « gains de productivité » on vous en fait profiter !!! « ... *Dans chaque métier, y compris dans des métiers supports, les ateliers* ont identifié des gisements provenant, soit de l'organisation, soit des procédures, soit des outils, soit de l'environnement réglementaire. Au titre de l'organisation, les gains de productivité dépendent de la taille critique nécessaire à l'exercice des missions, ce qui suppose de réexaminer le principe de départementalisation. Au titre des process, les gains proviendront de la suppression des ruptures de chaîne en interne, et en externe, avec nos partenaires, d'une intégration effective et homogène des mesures de simplification, de l'embarquement de contrôles automatiques dans les programmes informatiques.

Au titre des outils, les gains de productivité reposent sur une dématérialisation totalement aboutie (déploiement de la signature électronique par exemple), sur le décloisonnement interne et externe des applications et sur *le remplacement effectif d'une téléphonie obsolète...* ».

Voilà le cadre posé, restait à déterminer où se trouvaient les principaux gisements de productivité. Et là c'est parti, on le met en entier, même si c'est long, parce qu'il y en a pour tous les services !!!

C'est le top, on dématérialise direct les agents à Pôle Emploi !

« ... **Métiers gestion fiscale** : -affaires juridiques : abandonner la surqualité -adapter les systèmes déclaratifs pour qu'ils emportent des contrôles automatiques -revoir le traitement manuel des anomalies du fichier immobilier : d'une manière générale, allègement nécessaire des processus de publicité foncière -instaurer du contrôle hiérarchisé sur les démarches de contrôle fiscal -allègement des voies de recours

(conciliateur/médiateur) -suppression des lettres chèques -réfléchir à la suppression de la TFNB pour les exploitants agricoles -tirer profit de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics pour revoir le traitement des états de restes -mettre en place une interface DGFIP/Justice pour les amendes et condamnations - d'une manière générale multiplier le partage de données informatiques -intégrer les contrôles dans les applications de gestion - prolonger la chaîne GMBI vers le recouvrement

Métiers gestion publique : -déployer une comptabilité simplifiée pour les petites collectivités -automatiser les intégrations comptables (API) -généraliser la démarche des contrôles hiérarchisés -augmenter significativement le seuil d'émission des titres de recettes -mutualiser certains services rattachés au SPL (supra départementalisation exemple fiscalité directe locale, analyse financière prospective, expertise réglementaire) -favoriser le recours à la gestion en régie prolongée pour certains produits locaux (eau, assainissement, ordures ménagères) -se concentrer sur la gestion des petites et moyennes collectivités (les grosses ont des effectifs propres conséquents et n'ont donc pas les mêmes besoins) -obliger la dématérialisation complète des PJ dans le secteur hospitalier -embarquer les contrôles obligatoires dans les processus informatiques -supprimer les ruptures de chaînes, notamment dans le SPL (logique de PGI complet) -déployer le flash code sur tous les titres

Métiers transverse : -revoir l'utilisation de l'audit : l'orienter vers l'audit des processus et réduire l'aspect régularité -

mutualiser les forces d'audit, de formation continue, de gestion-expertise et maintenance immobilière (supradépartementalisation) -déployer la signature électronique dans nos processus budgétaires, comptable et RH -mettre en place une téléphonie intelligente et efficace -mutualiser la gestion des cas RH complexes et/ou difficiles -revoir l'outil RH -supprimer le « surreporting » manuel demandé aux services départementaux et déployer un (ou des véritable(s) outil(s) automatisé(s) et *national(aux) pour mesurer la productivité...* ».

Et une fois la liste établie, reste à savoir comment les directeurs pensent **atteindre cet objectif**.

Devinez ? Ils visent : « *la dématérialisation totale au plus vite* », **parient sur l'intelligence** artificielle, concentrent les structures...

Et, parce que jusqu'ici ça n'a pas du « marcher droit », ils veulent définir des « **obligations et recentrer l'audit sur leur respect** ».

C'est à la baguette qu'ils faut avancer !!!

Sauf que... la DGFIP n'est pas « attractive » **Aïe !!**

... d'où une « réflexion thématique »

C'est « pas bien » de vouloir par tous les moyens supprimer des emplois, mais il faudra quand même recruter en masse (3 500 agents/an environ, peut être plus...) pour remplacer les nombreux départs en retraite de la période.

Alors les **directeurs se sont mis à « réfléchir »** : « *... l'image de la DGFIP doit être valorisée, voire modernisée, avec le soutien d'une équipe spécialisée ... le recours à des moyens de communication conduits par des professionnels aguerris fait la différence... processus de recrutement trop rigide et uniforme... rénover quelques épreuves des concours, parfois très académiques, et faire place à des tests de logiques, jeux de rôle, études de cas, des épreuves collectives pour connaître le profil psychologique des candidats...* ».

Et puis, on poursuit dans le dur, en particulier avec des contradictions notoires :

« *...Le concours doit rester la porte d'entrée majoritaire des futurs collaborateurs de la DGFIP...* ». **On se préparait à applaudir quand soudain :** « *... Une fois qu'on a suscité l'intérêt des candidats et qu'ils ont rejoint la DGFIP comme apprentis (au demeurant en nombre trop faible), services civiques, ou contractuels et qu'ils donnent satisfaction, il faudrait pouvoir les titulariser..., nous ne facilitons pas assez l'accès pour des personnes en cours de carrière... Il faut nous rejoindre sans pour autant démarrer au bas de l'échelle, devoir*

passer un concours académique, qu'on a peu de chance de réussir... Une autre solution pourrait être le *contractuel CDI...* ».

Et de clôturer le feu d'artifice royalement par : « ... *Resterait une limite d'acceptation sociale en interne qui pourrait être exprimée par les titulaires recrutés jeunes....* ».

Et oui, les titulaires jeunes (ou moins jeunes d'ailleurs) ne seraient sans doute pas contents, par exemple celles et ceux qui passent de C en B et se retrouvent aux quatre coins de France pour quelques euros de plus par mois.

Solidaires Finances a fait le choix d'informer ainsi, en citant des extraits de documents de l'administration, pour que chacun puisse constater que ce qui se joue actuellement dans l'élaboration du Contrat d'Objectifs et Moyens. Lisez ces documents Cela est essentiel pour notre avenir commun. Solidaires Finances ne laissera pas faire, et défendra les droits des agents. !!

Les représentants de **Solidaires Finances** interviendront directement en séance, sur les différents points à l'ordre du jour de ce CHSCT Plénier.